

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 1 de 6

**Résolutions adoptées à la 973^e séance tenue
le 7 juin 2005**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 12 juillet 2005

E-973-3 APPROBATION D'UNE OFFRE D'ACHAT PORTANT SUR L'ACQUISITION DU
TERRAIN DE LA GARE DE TRIAGE D'OUTREMONT

Le Comité exécutif

1. autorise l'Université de Montréal à offrir d'acquérir de la Compagnie de Chemin de Fer du Canadien Pacifique, le terrain composant la gare de triage d'Outremont, le tout pour le prix et sujet aux termes, conditions et modalités prévus au projet d'offre d'achat soumis au Conseil de l'Université, lequel projet est par la présente, approuvé, confirmé et ratifié. Ladite offre d'achat prévoit notamment un droit de retrait en faveur de l'Université de Montréal pouvant être exercé jusqu'en avril 2006;
2. autorise le recteur, M. Luc Vinet, à signer, pour et nom de l'Université, ladite offre d'achat avec les modifications qu'il pourra juger appropriées ainsi que tout autre document nécessaire ou utile et à poser tous les gestes nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution et instructions lui sont données de ce faire;
3. autorise le recteur, M. Luc Vinet, suite à la réalisation des conditions d'offre à la satisfaction, à signer pour et au nom de l'Université, un acte d'acquisition aux fins d'acquérir ledit terrain pour le prix et selon les termes, conditions et modalités prévus à l'offre d'achat.

E-973-5 CRÉATION DE LA CHAIRE BELL – CAISSE DE DÉPÔT ET DE PLACEMENT SUR
L'ÉCONOMIE EXPÉRIMENTALE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Le Comité exécutif

1. approuve la création de la *Chaire Bell – Caisse de dépôt et de placement sur l'économie expérimentale de l'Université de Montréal*, selon le document A-16/973^o/330 déposé aux archives, pour une période initiale de trois (3) ans pouvant être prolongée de deux (2) ans dans l'éventualité où l'objectif de financement total de la Chaire de 500 000 \$ est atteint à l'intérieur de la période initiale;
2. autorise, la provost et vice-rectrice – Affaires académiques, Mme Maryse Rinfret-Raynor, et le secrétaire général, M. Michel Lespérance, à signer la convention de création de Chaire après qu'elle aura été visée par le Bureau des affaires juridiques.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 2 de 6

**Résolutions adoptées à la 973^e séance tenue
le 7 juin 2005**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 12 juillet 2005

E-973-6 CONTRAT DE LICENCE ENTRE L'UNIVERSITÉ ET MISTRAL PHARMA INC.

Le Comité exécutif

1. approuve le contrat de licence de commercialisation entre l'Université de Montréal et Mistral Pharma inc., selon le document A-16/973^o/313 déposé aux archives;
2. autorise le vice-recteur – Recherche, M. Jacques Turgeon, et le secrétaire général, M. Michel Lespérance, à signer ce contrat après qu'il aura été visé par le Bureau des affaires juridiques.

E-973-7 AFFILIATION DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE

Le Comité exécutif

1. approuve le contrat d'affiliation entre l'Université de Montréal et l'Institut national de santé publique du Québec, selon le document A-16/973^o/331 déposé aux archives;
2. autorise recteur, M. Luc Vinet, et le secrétaire général, M. Michel Lespérance, à signer ledit contrat pour et au nom de l'Université.

E-973-8 MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LES BIBLIOTHÈQUES :
CONSOMMATION DE NOURRITURE ET DE BOISSONS

Le Comité exécutif modifie l'article 4.2.7 du Règlement sur les bibliothèques qui se lit maintenant comme suit :

4.2.7

Doit contribuer au maintien de l'ordre et de la propreté des lieux, en particulier en ne consommant ni boissons ni aliments sauf ce qui est permis par la Direction générale des bibliothèques.

E-973-9 ENTENTE-CADRE DE TRANSFERT D'UN RÉGIME DE RETRAITE

Le Comité exécutif approuve l'entente de transfert avec le Conseil de fiducie mixte du Régime de retraite des employés du Syndicat canadien de la Fonction publique et le Régime de retraite de l'Université de Montréal (RRUM), selon le document A-16/973^o/315.1 déposé aux archives.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 3 de 6

**Résolutions adoptées à la 973^e séance tenue
le 7 juin 2005**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 12 juillet 2005

E-973-10.1 NOMINATION D'ADMINISTRATEURS EXERÇANT LES FONCTIONS DE DOYEN
DES FACULTÉS DE PHARMACIE ET DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

Le Comité exécutif

1. nomme M. André Vrins administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté de médecine vétérinaire pour la durée de l'absence du doyen;
2. nomme M. Huy Ong administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté de pharmacie jusqu'à la nomination du doyen ou de la doyenne en titre.

E-973-10.2 NOMINATION D'OFFICIERS À LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE ET DE SCIENCES
DES RELIGIONS

Le Comité exécutif donne son agrément à la nomination, sujet à la nomination par le Modérateur des facultés ecclésiastiques, des personnes dont les noms suivent, conformément aux conditions décrites dans les délibérations du Sous-comité – affaires professorales- du Comité de régie reproduites dans le document A-16/973^e/316.1 déposé aux archives.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE ET DES SCIENCES DES RELIGIONS

COUTURE, Mme Denise : vice-doyenne à demi-temps à compter du 1^{er} janvier 2006 et jusqu'au 31 mai 2006.

MAINVILLE, Mme Odette : vice-doyenne à demi-temps à compter du 1^{er} juin 2005 et jusqu'au 31 décembre 2005

BRETON, M. Jean-Claude : secrétaire de la Faculté à compter du 1^{er} juin 2005 et pour un mandat conforme aux prescriptions des statuts.

E-973-10.3 NOMINATION DE DIRECTEURS DE DÉPARTEMENT

Le Comité exécutif transmet au Conseil de l'Université la recommandation relative à la nomination de directeurs de département selon le document A-16/973^e/317.1 déposé aux archives, et conformément aux conditions décrites dans les délibérations du Sous-comité –affaires professorales- du Comité de régie reproduites au document A-16/973^e/317.1.1 déposé aux archives.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 4 de 6

**Résolutions adoptées à la 973^e séance tenue
le 7 juin 2005**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 12 juillet 2005

E-973-10.4 NOMINATION DE DIRECTEURS INTÉRIMAIRES

Le Comité exécutif nomme les personnes dont les noms suivent, conformément aux conditions décrites dans les délibérations du Sous-comité –affaires professorales- du Comité de régie reproduites dans les documents A-16/973^e/318.1 et 328.1 déposés aux archives.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Département de physiologie

SMITH, M. Allan : directeur intérimaire à compter du 1^{er} juin 2005 et jusqu'à la nomination du directeur en titre, mais pour un mandat ne dépassant six mois, soit jusqu'au 30 novembre 2005.

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

École de bibliothéconomie et des sciences de l'information

LAJEUNESSE, M. Marcel : directeur intérimaire à compter du 1^{er} juin 2005 et jusqu'à la nomination du directeur, mais pour un mandat ne dépassant pas six mois, soit jusqu'au 30 novembre 2005.

Département de sciences biologiques

CABANA, Mme Thérèse : directrice intérimaire à compter du 1^{er} juin 2005 et jusqu'à la nomination du directeur en titre, mais pour un mandat ne dépassant six mois, soit jusqu'au 30 novembre 2005.

E-973-10.5 NOMINATIONS RENOUVELLEMENT DE NOMINATIONS ET AGRÉMENT À LA
NOMINATION DE PROFESSEURS ET DE CHERCHEURS

Le Comité exécutif

1. procède aux nominations et au renouvellement de nominations de professeurs et de chercheurs dont les noms paraissent au document A-16/973^e/319.1 déposé aux archives, et sur lesquelles le Sous-comité –affaires professorales- du Comité de régie a donné un avis favorable;
2. donne son agrément au renouvellement de la nomination du professeur dont le nom paraît au document A-16/973^e/319.2 déposé aux archives, et sur laquelle le Sous-comité –affaires professorales- du Comité de régie a donné un avis favorable.

E-973-10.6 DÉMISSIONS

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 5 de 6

**Résolutions adoptées à la 973^e séance tenue
le 7 juin 2005**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 12 juillet 2005

Le Comité exécutif

1. transmet au Conseil de l'Université la recommandation relative à la démission du professeur selon le document A-16/973^o/320.1 déposé aux archives et conformément aux conditions décrites dans la délibération du Sous-comité – affaires professorales- du Comité de régie reproduite au document A-16/973^o/320.1.1 déposé aux archives;
2. transmet au Conseil de l'Université la recommandation relative à la démission du directeur dont le nom suit conformément aux conditions décrite dans la délibération du Sous-comité –affaires professorales- du Comité de régie reproduite au document A-16/973^o/320.2 déposé aux archives.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Département de psychiatrie

PALARDY, M. Sylvain : comme directeur à compter du 1^{er} juin 2005.

E-973-10.7 NOMINATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CEPSUM

Le Comité exécutif nomme M. Robert Panet-Raymond, président du Conseil d'administration du CEPSUM, pour un deuxième mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2009.

E-973-10.8 NOMINATION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DES ARCHIVES

Le Comité exécutif nomme Mme Sabine Mas membre de la Commission des archives pour un deuxième mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2009.

E-973-11.1 DOCTORAT *HONORIS CAUSA*

Le Comité exécutif à l'occasion d'une collation spéciale de grades, décerne le doctorat *honoris causa* à la personne dont le nom paraît au document A-16/973^o/324.1 déposé aux archives, et sujet à son acceptation.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 6 de 6

**Résolutions adoptées à la 973^e séance tenue
le 7 juin 2005**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 12 juillet 2005

E-973-11.2 OCTROI DE GRADES SUPÉRIEURS

Le Comité exécutif décerne les grades supérieurs conformément au document A-16/973^e/325 déposé aux archives de l'Université, et aux dates mentionnées.

E-973-11.3 OCTROI DE PREMIERS GRADES

Le Comité exécutif décerne les premiers grades conformément aux documents de la série A-16/973^e/326 (série 326 à 326.10) déposés aux archives de l'Université, et aux dates mentionnées.

E-973-11.4 RETRAIT D'UN GRADE ET DÉLÉGATION AU REGISTRAIRE

Le Comité exécutif retire le grade baccalauréat ès sciences, composé d'un majeur en sciences de la communication et d'un mineur en études françaises, mentionné au document A-16/973^e/327.1 et déposé aux archives.

Le Comité exécutif délègue au registraire le pouvoir de retrait d'un baccalauréat octroyé sur la base d'un cumul de programmes lorsque le retrait vise à permettre à un bachelier d'utiliser une ou plusieurs composantes de son baccalauréat pour l'obtention d'un autre baccalauréat.

La secrétaire générale,
Francine Verrier